

Zeitschrift:	Schweizer Hebamme : officielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici
Herausgeber:	Schweizerischer Hebammenverband
Band:	83 (1985)
Heft:	1
Rubrik:	Mitteilungen = Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Procès-verbal de la 91^e assemblée des déléguées de l'ASSF

Vendredi 4 mai 1984 à l'Académie
St-Paul à Zürich-Witikon

Prière des sages-femmes datant de 1750 et traduite de l'anglais

Aies pitié de moi, Seigneur,
et dans toutes mes activités,
laisse ton esprit guider mes yeux
afin que je puisse être soigneuse
tant pour les riches que pour les pauvres,
faire du bien et ne blesser personne,
sauver des vies et ne pas en détruire.
Aide-moi à surmonter mes inconstances
et mes imperfections, et accorde-moi
adresse et jugement
afin d'achever en joie toutes mes tâches.
Au nom de Jésus-Christ notre Seigneur.
Amen

Cette imploration, déclamée dans les quatre langues nationales et accompagnée en musique, constitue l'acte d'ouverture de la 91^e AD. La cérémonie, toute de simplicité et de dignité, prend fin en l'église de l'Académie de St-Paul.

1. Salutations

Les déléguées et invités se rendent dans la salle de conférence de l'institution sus-nommée où la présidente centrale, Mme A. Favarger leur souhaite la bienvenue. Elle ouvre l'assemblée et salue tout spécialement Mlle Dr E. Nägeli, ancienne juriste de l'Association, et Mlle E. Stucki, une des précédentes présidentes centrales actuellement responsable mandatée par la commission de la CRS pour traiter de la formation des sages-femmes. La présidente remercie la section de Zürich, particulièrement sa présidente et le comité d'organisation, d'avoir accepté la mise sur pied de l'assemblée des déléguées, avec l'immense travail que cela implique. Elle fait remarquer à l'assistance que chaque membre présent a le droit d'intervenir, mais que seules les déléguées sont habilitées à voter. L'horaire prévoit une pause de 15 h 30 à 16 h 00 et la clôture de l'assemblée est programmée pour 16 h 40 environ.

2. Contrôle des mandats de déléguées
Celui-ci est effectué par Mme Bigler, la nouvelle juriste qui assiste pour la 1^{re} fois à notre AD. 54 déléguées détiennent 72 mandats.

Chères collègues,

L'année 1984 est terminée; avec elle notre association a accompli sa 90^e année d'existence.

En près d'un siècle que de changements pour la femme, la famille, et par conséquent pour notre métier: La pratique de l'accouchement n'est plus seulement un art, mais aussi une science; le contexte culturel, social, économique et politique autour de la naissance a subi de véritables bouleversements.

Je pense que notre fidélité à un idéal professionnel, qui certes a évolué au cours des ans, nous a permis de nous adapter à ces mutations radicales.

Aujourd'hui, comme il y a 90 ans nous nous efforçons d'aider chaque couple à mettre au monde son enfant, et ceci en respectant sa demande.

Après des années de haute technicité obstétricale qui ont mené à une diminution spectaculaire de la mortalité et morbidité maternelle et fœtale, cette demande a changé: elle ne se limite plus à la seule sécurité physique de mère et de l'enfant. Aujourd'hui les couples souhaitent, en outre, pouvoir accueillir activement leur enfant à la naissance, pouvoir développer des sentiments maternels et paternels tout au long de leur expérience de parents.

N'est-ce pas passionnant pour nous, artisanes de la naissance et de la vie, de nous trouver au cœur même des préoccupations et des enjeux des hommes et des femmes?

Cela demande cependant de notre part une observation vigilante des phénomènes sociaux qui se déroulent autour de nous, du recul pour une analyse objective, beaucoup d'initiative, et aussi de la modestie.

Ainsi notre association souhaite être un lieu de réflexion et d'élaboration de convictions professionnelles.

N'oublions pas le vieil adage qui dit que l'union fait la force!

Après ces quelques considérations je souhaite exprimer mon voeu pour la nouvelle année: qu'elle vous apporte la force et l'enthousiasme nécessaires pour participer à cette réflexion professionnelle, qu'elle vous apporte aussi bonheur et satisfaction dans votre vie personnelle!

Avec mes messages bien cordiaux

Antoinette Favarger
présidente centrale

3. Scrutatrices

Mmes Erika Haiblé et Regula Fäh sont élues comme scrutatrices.

La présidente propose les modifications suivantes à l'ordre du jour: le point n° 9 doit être traité après le n° 5, ceci pour permettre de compter les voix pendant la pause. Cette proposition est acceptée.

4. Approbation du protocole de l'AD 83

Le protocole paru dans le journal de novembre 1983 et établi par Mme Dr. A. Hilty, ancienne juriste de l'ASSF, est approuvé avec sincères remerciements à son auteur.

5. Approbation des rapports annuels

Ils ont paru dans le n° d'avril 1984 de la «Sage-femme suisse».

Présidente centrale

Ce rapport a été rédigé en deux parties: l'une par Mme Ecuvillon, l'autre par Mme A. Favarger. Il contient un aperçu des activités importantes telle que: participation à une exposition chez Loeb à Berne, stand de la Muba, participation au séminaire sur l'allaitement, préparation du congrès de Sydney et il évoque en particulier les efforts consentis pour une formation complémentaire en obstétrique extra-hospitalière. Un groupe de travail est à l'œuvre dans ce domaine. Le rapport est approuvé sans contestation.

Sous cette rubrique, Erika Keller, présidente de la section de Zürich, mentionne les efforts des sages-femmes zurichoises pour une meilleure rétribution des sages-femmes indépendantes. Leurs revendications ont été portées jusque devant le conseil fédéral et elles ont obtenu, pour le moment, un salaire horaire d'environ fr. 25.10. La rétribution du temps de piquet qui peut s'étendre parfois sur des semaines n'est cependant pas comprise dans ce montant si bien que les sages-femmes zurichoises s'efforcent de l'obtenir de la part des communes qui sont tenues par la loi à verser une compensation pour leur disponibilité; elles obtiennent un certain succès. La bonne entente entre les collègues est indispensable au succès de l'entreprise. Par bonheur c'est le cas actuellement dans le canton de Zurich et elle espère que cela va continuer ainsi.

Rapport des fonds d'entraide

Mme Bucher transmet la démission de Mme Schaller, membre de la commission pendant 14 ans et propose pour la remplacer Mme Hanni Schwab.

Mme Bucher a noté que son rapport a été abrégé dans le journal et voudrait savoir si cela est admissible.

La question est posée à la juriste qui

répond que c'est le jugement de l'assemblée générale qui fait loi. En dehors des aspects juridiques il serait souhaitable que la rédactrice s'en entretienne d'abord avec l'intéressée lorsqu'une modification du texte s'avérait nécessaire. Le rapport du fonds d'entraide est accepté à l'unanimité.

Rapport de la Commission du journal
Mme Erika Müller, présidente démissionnaire de la commission du journal se joint au vœu exprimé que dorénavant des modifications de textes ne soient entreprises qu'avec l'accord de leur auteur. Le rapport de la commission est accepté avec un avis contraire, celui de Mme Wirz qui prie la rédaction du journal de tenir compte des souhaits exprimés.

La juriste ne considère pas ceci comme une condition mais comme une recommandation.

La rédactrice, Mme Fels, se justifie face à ces lourds reproches en soutenant, et c'est compréhensible, que certains de ces textes remaniés ne sont pas prêts à être imprimés et nécessitent une restructuration. Ceci est un travail exigeant, surtout du fait que de nombreux sujets sont abordés. Dans le cas de Mme Müller, la rédactrice a inséré une phrase qui lui paraissait très importante. Mme Gillardi souhaiterait recevoir le journal en trois langues. La présidente propose de reprendre ce sujet lors des divers.

Rapport du bureau de placement

Mme Bolz s'occupe depuis 30 ans du bureau de placement. Elle est très applaudie par l'assemblée et son rapport est approuvé à l'unanimité.

6. Elections

Les démissions suivantes sont enregistrées:

Commission du journal: Mmes Müller, Kauer, Augsburger et Zbinden.

Les motifs évoqués: surcharge de travail et difficultés de collaboration. Seule candidate proposée: Veronika Metzger. Le CC va s'efforcer de compléter cette commission en cours d'année.

Répondant à la demande de Mme Lohner, Mme Fels mentionne les tâches dévolues aux membres de cette commission et énumère les rubriques dont elles auraient la responsabilité. Une feuille d'inscription est affichée à la sortie pour les intéressées.

Election de Veronika Metzger

Le décompte des voix pendant la pause donne:

72 Bulletins distribués,
71 Bulletins rentrés
70 Bulletins valables
68 oui

Elle est élue par 68 oui et applaudie par l'assemblée.

7. Approbation des comptes

Il est agréable de constater que les comptes de la caisse centrale affichent un léger bénéfice contrairement au budget présenté en son temps. Avec de chaleureux remerciements aux responsables des diverses caisses. Les comptes sont approuvés globalement et à l'unanimité.

8. Budget 1984/85

L'important déficit affiché s'explique par la location d'un bureau, en lieu et place de la pièce de séjour de Mme Fels et de l'achat du matériel nécessaire, entre autre une machine à écrire, propriété de l'ASSF. Comme chacune le sait il y eut aussi une forte augmentation des taxes postales dès le 1^{er} mars 1984. Le poste «prime» a été radié du budget 1985 car les jubilaires doivent être dorénavant honorées par leur section (modification des statuts). L'assemblée compréhensive approuve ces budgets, définitivement pour 1984 et provisoirement pour 1985.

9. Rapport de la section «Suisse orientale»

Comme ce rapport très intéressant et plein d'humour le mérite il figurera in extenso dans le journal. Lu par Mme Raggenbass, il est très applaudi et vaut à son auteur remerciements et compliments. Le prochain rapport de section sera présenté en 1985 par Soleure.

10. Propositions

Aucune.

11. Lieu de l'AD de 1985

La section Bas-Valais se déclare prête à l'organiser les 28-29-30 mai 1985.

12. Informations

La serviette de la Muba contient des rapports sur des problèmes d'actualité des sages-femmes d'aujourd'hui. Elle est à disposition des sections qui en font la demande. La Présidente remercie le groupe de travail pour son engagement.

13. Divers

a) Les bas-valaisannes se réjouissent d'accueillir leurs collègues l'année prochaine. Elles mettront tout en œuvre pour rendre leur séjour agréable.

b) Le problème du journal est repris, Mme Stähli évoque un article du dernier numéro recommandant de tenir compte équitablement des diverses langues nationales. Elle prie le CC d'étudier à nouveau la possibilité d'une fusion des deux organes. Mme Brauen appuie cette proposition et compare la situation avec l'ASI.

c) Les sages-femmes souhaitent une meilleure collaboration dans les révisions de loi. Nos désirs doivent être soumis sous forme de résolutions. Le CC attend des suggestions sur ce sujet pour la prochaine AD.

d) La section de Genève demande de l'ASSF une prise de position claire au sujet de la demande de formation d'hommes à la profession de sage-femme (égalité des droits).

Il est compréhensible que ce délicat problème ne peut pas être résolu en 5

minutes. On y reviendra à l'occasion de la prochaine conférence des présidentes.

e) Il est brièvement parlé de la concurrence femmes – médecins – sages-femmes.

f) On annonce une conférence pour le 5 juillet à l'ETHZ, débat qui mettre face à face les Drs Stoll et Bilaghi et dont le thème traité sera: «Jusqu'à quel point le médecin influence-t-il le déroulement de l'accouchement?»

Pour l'année en cours, il nous est pro-

posé suffisamment de points de réflexion pour empêcher notre comité de s'ankyloser.

La présidente remercie les participantes pour leur active participation à cette assemblée et la clôt à 17 h 00.

La présidente: Antoinette Favarger

La greffière: Wally Zingg

Société suisse de pédiatrie/Commission de nutrition

Recommandations pour l'alimentation du nourrisson

La Commission de nutrition de la Société suisse de pédiatrie publie ici les recommandations qu'elle vient d'élaborer pour l'alimentation du nourrisson sevré de lait maternel. Les membres de la commission se sont donné pour but de structurer et d'unifier l'alimentation du nourrisson sur le plan suisse, ceci avant tout pour le bien de nos enfants mais aussi pour faciliter la tâche des médecins et des puéricultrices. Sans vouloir échafauder des principes fondamentalement nouveaux risquant d'être irréalisables sur le plan pratique, la tentative a été de recommander une alimentation fidèle à nos traditions mais qui, en même temps, respecte les conceptions modernes de la physiologie alimentaire et met une barrière aux pratiques erronées. Nos recommandations sont valables pour les nourrissons en bonne santé et d'un poids normal.

Nous espérons que ces recommandations seront respectées non seulement par le corps médical, les pharmaciens et les puéricultrices mais aussi par l'industrie alimentaire. Nous remercions tous ceux qui, par leur collaboration, vont contribuer à rendre l'alimentation du nourrisson plus unifiée et optimale.

Prof. K. Bärlocher, St-Gall

Prof. G. Duc, Zurich

Prof. A. Fanconi, Winterthour

Dr H. Gaze, Neuchâtel

Dr S. Giambonini, Lugano

Dr M.J. Lentze, p.-d., Berne

Dr D. Nusslé, p.-d., Genève

Dr M. Roulet, Lausanne

Prof. D. Shmerling, Zurich

Dr A. Spahr, Sion

Prof. O. Tönz, Lucerne (président)

Recommandations nutritionnelles pour les nourrissons alimentés artificiellement ou partiellement sevrés

1. L'alimentation naturelle et idéale pour tous les nourrissons est le *lait maternel*. L'alimentation au sein devrait donc être encouragée avec insistance par tous les milieux concernés. Si l'alimentation au sein n'est pas possible, seuls les produits alimentaires respectant les besoins nutritionnels particuliers du nourrisson sont à employer. («Aliments de substitution du lait maternel.»)

2. Les «*lait adaptés*» représentent la meilleure alimentation pour les nourrissons non/ou seulement partiellement nourris au sein, ceci en particulier dans les premiers mois de leur vie. Leur composition ressemble le plus à celle du lait maternel et ils doivent par conséquent être recommandés en premier lieu. Après 4 mois ils devraient être complétés par des aliments solides.

3. Les laits «*partiellement adaptés*» peuvent également être pris en considération dans la première année de vie pour autant que leur composition respecte les critères suivants:

a) dès la naissance:

énergie totale 2800–3000 kJ/l (670–720 cal/l)
protéines max. 20 g/l, diminution de la caséine

graisses min. 32 g/l, enrichies en acides gras non saturés
hydrates de carbone max. 85 g/l, au min. la moitié sous forme de lactose, amidon max. 15 g/l, saccharose max. 25 g/l
pas de compléments tels que fruits, jus de légumes et autres.
b) après l'âge de 6 semaines:

énergie totale 2800–3100 kJ/l (670–740 cal/l)
protéines max. 22 g/l

graisses min. 30 g/l, enrichies en acides gras non saturés
hydrates de carbone max. 85 g/l, amidon max. 20 g/l, saccharose max. 25 g/l

4. Les autres *formules lactées* pour nourrissons appelées «*lait de suite*» ne sont recommandées qu'à partir du 4^e mois.

5. D'autres *produits lactés* ne sont admissibles qu'à partir des âges suivants:

a) dès le 4^e mois: les mélanges de lait de vache (2/3 de lait entier plus 1/3 d'eau) avec adjonction de 5% de sucre (Dextromaltose) et de 2% de farine sans gluten

b) dès le 5^e mois: yoghurt (max. 1 fois/jour)

c) dès le 7^e mois: lait de vache entier (non écrémé!)

<p>6. <i>Volume des boissons pendant les 4 premiers mois: 1/6 du poids corporel (150–180 ml/kg), max. 1 litre par jour.</i> A la fin du 6^e mois, la quantité de lait devrait encore comporter env. ½ l/jour; cette quantité devrait être maintenue jusqu'à la fin de la première année.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – dès le 6^e mois, deux repas à la cuillère par jour (plus 2 biberons) – dès le 7^e au 9^e mois, trois repas à la cuillère par jour (par ex. 1 purée de légumes, 1 bouillie de céréales, 1 yoghurt avec fruits, plus 1 biberon)
<p>7. <i>Solides (aliments pris à la cuillère)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – dès le 4^e mois, au plus tôt, on peut introduire peu à peu l'alimentation à la cuillère (purée de légumes ou bouillie de céréales, avec éventuellement des fruits; durant ce 4^e mois, encore sans gluten!) Viande, foie, jaune d'oeuf: 1–2 fois/semaine. – dès le 5^e mois, un repas à la cuillère par jour (plus 3 biberons) 	<p>8. <i>Passage à l'alimentation de «type adulte»</i> Au plus tôt au cours du 4^e trimestre, passage progressif à une alimentation plus variée de type adulte, équilibrée et peu salée.</p> <p>9. <i>Prophylaxie antirachitique et anticaries</i> Vitamine D₃: 400 U par jour dès 2 à 5 semaines jusqu'à la fin de la 1^{re} année. Fluor: 0,25 mg/jour jusqu'à la fin de la 3^e année.</p>

Commentaires sur les recommandations nutritionnelles

A. Remarques générales

L'alimentation du nourrisson comporte trois périodes, de 4 à 6 mois, qui se chevauchent partiellement:

- la période de succion au cours de laquelle le lait maternel ou des préparations lactées adaptées représentent la seule source alimentaire;
- une période de transition ou de sevrage au cours de laquelle des repas spécialement apprêtés peuvent compléter l'alimentation au sein ou le biberon;
- une période d'alimentation modifiée de l'adulte au cours de laquelle l'enfant reçoit progressivement des éléments du repas familial.

Ces phases découlent non seulement de la capacité d'assimilation de l'appareil digestif de l'enfant mais tout autant de son développement neuro-musculaire et de la capacité fonctionnelle de ses reins. Initialement, c'est-à-dire au cours de la première phase, le degré de maturité de son cerveau et ses réflexes ne lui permettent que de sucer et d'avaler des liquides; en même temps son intestin n'est pas encore muni des mécanismes de défense suffisants contre les protéines étrangères et ses reins ne sont pas encore en mesure d'éliminer une grande charge osmolaire ou de déchets métaboliques azotés. Ce n'est que vers 4 mois environ que son développement neuro-moteur est suffisamment évolué pour lui permettre de reconnaître une cuillère, de mâcher des aliments solides (ou en purée) d'en reconnaître le goût, de les avaler, de manifester son appétit en ouvrant la bouche et en mettant la tête en avant et de faire savoir qu'il en a assez en gardant la bouche fermée. Durant cette 2^e phase, la capacité des fonctions intestinales et rénales s'est déjà adaptée en conséquence. Une alimentation à la cuillère avant d'avoir atteint ce stade ne signifierait que gavage passif et forcé, donc non physiologique. Au cours de la 3^e phase, toutes les conditions physiologiques sont remplies pour que l'alimentation puisse devenir peu à peu celle de l'adulte et pour qu'elle puisse être prise en partie de façon autonome.

B. Remarques particulières

Ad 1:

L'alimentation au sein doit être recommandée aussi longtemps que possible, c'est-à-dire durant toute la première année. Au plus tôt à 4 mois et au plus tard à 8 mois, une alimentation solide à la cuillère devra compléter le lait maternel. Les enfants nourris exclusivement au sein recevront la même prophylaxie antirachitique et anticaries que les enfants nourris artificiellement (paragraphe 9). Pour plus de détails voir la brochure sur l'alimentation au lait maternel de la Société suisse de pédiatrie.

Ad 2:

«*Un lait adapté*» est un lait dont la composition tend à imiter celle du lait maternel par les modifications suivantes: diminution de la concentration des protéines dont essentiellement la caséine, augmentation de la teneur en acides gras à longue chaîne non saturés, lactose comme seul hydrate de carbone, réduction de la concentration en sels minéraux et adjonction de vitamines pour couvrir les besoins quotidiens du nourrisson. Ces laits sont aussi particulièrement propices à l'alimentation mixte et, dans une certaine mesure, peuvent quantitativement, comme le lait maternel, être donnés à la demande. Ils représentent une base nutritionnelle optimale pendant toute la 1^{re} année. Dans bien des cas cependant, et ceci malgré une concentration calorique adéquate, ils donnent un sentiment de satiété qui ne dure pas très longtemps, raison pour laquelle le passage à un lait partiellement adapté ou à un lait de suite devient souvent souhaitable.

Ad 3:

Les «*lait partiellement adaptés*» correspondent aux laits adaptés à l'exception des hydrates de carbone qui peuvent comprendre différents mono-, di- ou polysaccharides. Des formules de ce genre avec une adaptation poussée peuvent être données dès la naissance et ceci jusqu'au passage définitif au lait de vache frais. Celles avec une adaptation un peu moins poussée (mais avec un pouvoir de satiété plus grand) peuvent être données à partir de la 6^e semaine. La différence entre les deux types de formules s'établit sur la base des quantités critiques minimales ou maximales de certains composants alimentaires comme définies dans les recommandations.

Ad 4:

D'autres préparations de lait fournies par l'industrie («*lait de suite*») ressemblent moins au lait maternel et ne devraient pas être données avant le 4^e mois.

Ad 5:

Le lait de vache coupé avec adjonction de sucre et de céréales n'est plus considéré comme une alimentation optimale du nourrisson, entre autres, à cause de sa teneur faible en acides gras essentiels (linoléates) et de sa concentration excessive en hydrates de carbone et en sodium. Pour des raisons socio-économiques et psychologiques, il est tout de même mentionné ici et considéré encore comme «admissible». Le séré n'est pas recommandé dans les premiers 6 mois en raison de son contenu extrêmement élevé en protéines.

Le passage définitif des formules de lait au lait de vache non dilué n'est admissible qu'à partir de 6 mois, il n'est recommandé qu'à partir de 8 à 9 mois. Le lait de vache ne doit absolument pas être écrémé (lait entier).

Ad 6:

Avec le volume recommandé des boissons lactées, les besoins liquidiens sont complètement couverts. Par conséquent, l'apport supplémentaire de tisane n'est pas nécessaire. L'exigence du maintien d'une quantité quotidienne d'environ 500 ml de lait (y compris les yoghurts et autres produits laitiers) tout au long de la 1^{re} année s'explique par le besoin élevé en calcium du squelette en phase de développement rapide, de même que par le besoin en acides gras essentiels. Ces deux exigences ne sont souvent pas respectées si l'apport de lait est pauvre.

Ad 7:

Solides: pendant les 4 premiers mois, tous les aliments doivent être *exempts de gluten*. Les préparations contenant de la farine de blé, d'orge, d'avoine et de seigle (y compris les biscuits) ne sont admissibles qu'à partir du 5^e mois.

L'apport de *jus de fruits* ou de petites quantités de fruits dans

les premiers mois de la vie selon une ancienne habitude, n'est aujourd'hui plus nécessaire en raison du contenu suffisant en vitamines des laits adaptés ou partiellement adaptés. Il peut cependant être autorisé sans crainte en petites quantités à partir du 3^e mois.

Dans le but de fournir un apport suffisant de *fer*, la viande ou le foie en quantité croissante sont recommandés à partir du 4^e au 5^e mois; au cours du 2^e semestre ils devraient être donnés plusieurs fois par semaine.

Ad 8/9:

Dans les communes dont l'eau potable est fluorée ou dont l'eau est naturellement riche en fluor, une prophylaxie anticaries complémentaire à l'aide de tablettes de fluor n'est pas recommandée; on utilisera de préférence un sel de cuisine iodé (paquet rouge) dans l'intérêt d'une prophylaxie antigoutte. Dans les autres régions, il est recommandé d'utiliser d'emblée le sel de cuisine iodé et fluoré (paquet vert).

Annexes aux recommandations nutritionnelles

Liste des laits pour nourrissons

(Liste valable dès octobre 1984)

1. Laits adaptés et partiellement adaptés:

– <i>Laits adaptés dès la naissance</i> (paragraphe 2):	
Adapta 1	(Wander)
Humana 1	(Galactina)
Nan	(Nestlé)
Nativa	(Guigoz)
Pré-Aptamil	(Milupa)

– Laits partiellement adaptés:

a) <i>dès la naissance</i> (paragraphe 3a)	
Aptamil 1	(Milupa)
Bébé dor	(Migros)
Lait Guigoz 1	(Guigoz)
Létrrama 1	(Wander)
Mamina 1	(Galactina)
Nidina	(Nestlé)

b) après l'âge de 6 semaines (paragraphe 3b)

Adapta 2	(Wander)
Aptamil 2	(Milupa)
Humana 2	(Galactina)
Mamina 2	(Galactina)
Mamina Légumes	(Galactina)
Lacto Véguva	(Wander)
Léguma	(Milupa)
Milumil	(Milupa)
Nidina + Légumes	(Nestlé)
Pélargon	(Nestlé)

2. Autres formules lactées pour nourrisson (laits de «suite»): dès le 4^e mois (paragraphe 4)

Béba	(Nestlé)
Béba + Légumes	(Nestlé)
Lait Guigoz 2	(Guigoz)
Nektarmil	(Milupa)
Nourissa	(Galactina)
Princessa	(Galactina)
Végumine	(Wander)

Un petit air d'Australie

Marie-Thérèse Renevey

Lors du congrès suisse de Genève nos chères collègues déléguées ont désigné Erika Balmer et moi-même pour représenter l'ASSF au 30^e congrès international de l'ICM, tenu à Sydney du 2 au 7 septembre 1984.

Je voudrais ici vous remercier de la confiance témoignée et de la participation financière à ce magnifique voyage. Il me paraît justifié de vous faire partager cette belle expérience en vous rapportant quelques souvenirs de ce périple fabuleux.

Alors que le groupe des Suisseuses, sages-femmes et accompagnants, s'en-volait de Zürich le 25 août, je quittais Genève le 29 juillet, ceci dans le but d'améliorer sur place mes connaissances d'anglais. En voyageant par bus, à travers ce continent immense la possibilité m'était donnée de rencontrer les autochtones, de sentir le pays en observant son climat et sa végétation. Pendant un mois complet, l'itinéraire suivi me permit de passer d'une région tropicale à la végétation luxuriante, à la fin de

l'hiver austral en passant par des régions quasi désertiques et ceci sur plus de 13000 km.

Ce continent aux aspects très variés est très peu peuplé en regard de l'Europe. Des 15 millions d'habitants, la moitié sur les côtes sud et est en trois villes extrêmement étendues: Sydney (plus de 3 millions d'habitants), Melbourne et Brisbane. L'autre moitié occupe Perth au sud-ouest, Adelaide, quelques autres villes plus modestes, la Tasmanie (une île magnifique située au sud du continent), et les territoires du nord. Le centre de l'Australie est formé de déserts immenses. Une artère, en grande partie non bitumée, traverse le pays du nord au sud. Sur cette piste on trouve entre autres, Alice Springs et Coober Pedy, deux étapes dont je